

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

**Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 à vingt heures**

Président : Monsieur José ALMEIDA

Secrétaire : Madame Cyrielle VILLANI

Convocation envoyée le 21 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 20	Nombre de procurations : 9	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
M. José ALMEIDA	Mme Florence BIZOT	M. Jonas MOUNDANGA
Mme Céline TONOT	Mme Béatrice SIMON	Mme Hélène MARTEEL
M. Jean-Marc RETY	M. Christophe SAGE	Mme Anne MILLOT
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	Mme Patricia QUELIN	Mme Cyrielle VILLANI
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Marie-Line BONNOT	M. Jean-Louis MERZAUX	Mme Valérie GRANDET
M. Christian BOUCASSOT	Mme Myriam HENNEQUIN-ROURE	
Membres absents		
M. Pierre BERTRAND (pouvoir à Mme Marie-Line BONNOT)	M. Gaëtan GUERMONPREZ (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	
M. Christian CHEVREUX (pouvoir à Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
M. Luc LE LORC'H (pouvoir à M. Christian BOUCASSOT)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Cyrielle VILLANI)	
Mme Monique ISSAD (pouvoir à Mme Céline TONOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	
M. Jean-Luc JONCOUR (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)		

**N° 2023-078 : Attribution d'une subvention exceptionnelle (Maroc)**

Monsieur le Maire rappelle que le dans la nuit du 8 septembre 2023, un séisme d'une ampleur exceptionnelle a frappé le Maroc, dans la région de Marrakech, en particulier dans les villages du Haut-Atlas, causant la mort de plus de 2000 personnes et en blessant autant. Désormais, des milliers de survivants se retrouvent sans logement, sans nourriture et sans accès à l'eau.

En signe de solidarité, il propose donc au Conseil Municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500 € au Secours Populaire en faveur des premières mesures d'urgence en cours de mise auprès de la population.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2023 au chapitre 65.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE la proposition.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS